

Ancien de la Commission européenne, Panos Carvounis a travaillé sur des dossiers variés tels l'énergie, le transport, les PME, la communication ou encore les finances. Ses fonctions étaient tout aussi variées : de chef d'unité à directeur général (DG COMM) en passant par conseiller d'un Commissaire (Pierre Moscovici) ou encore chef de la Représentation à Athènes durant la crise économique et financière. Aujourd'hui, c'est depuis sa maison en Grèce que le vice-président de l'AIACE internationale répond à nos questions.

« À ce jour, pratiquement toutes les sections nationales de l'AIACE sont dans des États Membres d'avant l'élargissement de 2004. Or, il y a déjà des retraités dans les pays qui ont rejoint l'UE plus récemment, et, avec le temps, il y en aura de plus en plus. Et ils auront besoin d'un soutien sur place. »

Pratiquement toutes les sections nationales sont dans les États Membres d'avant l'élargissement de 2004

L'interrompre alors, ce qu'il accepte avec le sourire, pour lui demander en quoi ces sections nationales peuvent aider, quel est leur but. « L'AIACE internationale aide les anciens des institutions dans leurs démarches administratives et financières par exemple. Les sections nationales ne se substituent pas à la 'maison mère', elles ajoutent une dimension supplémentaire, celle de la proximité, mais aussi de la connaissance des réalités quotidiennes dans chaque État Membre, et dans votre langue maternelle. »

Panos explique alors plus en détail, plus concrètement, le rôle de ces sections nationales, un rôle multidimensionnel qui peut être aider un ancien confronté à un problème administratif dans le cadre de la vaccination contre le COVID par exemple, l'aider à bien utiliser un service tels RCAM ou EU Login, ou même visiter les ex-collègues à mobilité réduite, la liste est longue...

Créer une nouvelle section nationale

Mais comment crée-t-on une section nationale ? Le règlement intérieur de l'AIACE internationale est très clair à ce sujet, comme l'explique Panos : *« C'est finalement assez simple, la demande doit provenir de 20 adhérents au minimum, tous résidant dans le pays en question. Ils doivent préparer les statuts sociaux de la future section selon les règles du pays où elle est implantée, et la structure doit respecter le règlement intérieur bien entendu. »*

Mais il ne suffit pas de rassembler 20 signatures et rédiger des statuts. Ensuite, comment la nouvelle section apprendra-t-elle à fonctionner ?

Un sourire triomphal illumine le visage de Panos : *« Très juste, et c'est justement ici qu'intervient la solidarité au sein de l'AIACE et entre les sections. Les sections existantes peuvent parrainer informellement les nouvelles. Cela s'est déjà fait par le passé : la section suédoise a aidé sa consœur finlandaise à effectuer ses premiers pas, en la faisant bénéficier de son expérience. À l'époque, la section autrichienne a contacté celles déjà implantées dans les pays voisins, idem pour la section grecque qui va aider ses collègues chypriotes. »*

« En outre, toutes les nouvelles sections bénéficient d'un appui logistique et financier de l'AIACE internationale pour couvrir certaines dépenses, par exemple pour se rendre à des réunions organisées à Bruxelles ou couvrir des frais d'assistance supportés par la section qui offre son aide.

L'AIACE en quelques chiffres

- Créée en 1969
- ASBL de droit belge
- 14.000 membres de toutes les institutions UE
- 15 sections nationales

[Site web de l'AIACE](#)

Oui, mais comment rassembler 20 signatures si on n'a pas les coordonnées d'autres retraités dans le même pays ? Pour Panos, il y a là effectivement un problème mais il est loin d'être insurmontable : *« Oui, la législation sur la protection des données personnelles interdit à la Commission et à l'AIACE de transmettre les adresses personnelles, mais il y a d'autres moyens. Cet article dans Commission en direct par exemple : j'espère que quiconque souhaite créer une section dans son pays le lira et le partagera avec ses compatriotes. Il ou elle peut aussi contacter l'AIACE internationale directement à ce sujet à l'adresse AIACE-INT@ec.europa.eu, enfin les séminaires de préparation à la retraite organisés par la DG HR et le kit d'information de l'AIACE remis le jour de la retraite contiennent des informations pratiques. »*

Sur ce dernier point, vous trouverez plus d'informations pratiques à la page 37 du numéro 120 de Vox... où vous retrouverez Panos (lien ci-dessous).